



Le Daguerriotype

FRANÇOIS ARAGO

Le Daguerriotype



ÉDITIONS ALLIA

16, RUE CHARLEMAGNE, PARIS IV^e

2018

CHAPITRE I
INTRODUCTION

DANS LA séance de l'Académie des sciences du 7 janvier 1839, j'ai donné pour la première fois une idée générale de la belle découverte due à M. Daguerre, et sur laquelle la majeure partie du public n'avait jusqu'alors que des notions erronées. Je me suis à peu près exprimé dans les termes suivants :

“Tout le monde connaît l'appareil d'optique appelé chambre obscure ou chambre noire, et dont l'invention appartient à J.-B. Porta; tout le monde a remarqué avec quelle netteté, avec quelle vérité de couleur et de ton les objets extérieurs vont se reproduire sur l'écran placé au foyer de la large lentille qui constitue la partie essentielle de cet instrument; tout le monde, après avoir admiré ces images, s'est abandonné au regret qu'elles ne pussent pas être conservées.

“Ce regret sera désormais sans objet : M. Daguerre a découvert des écrans particuliers sur lesquels l'image optique laisse une empreinte parfaite; des écrans où tout ce que l'image renfermait se trouve reproduit jusque dans les plus minutieux détails avec

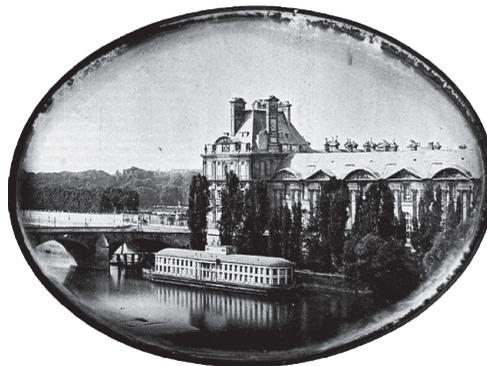
Le présent texte a paru pour la première fois dans le tome VII des *Œuvres complètes* de François Arago, publiées sous la direction de M. J.-A. Barral en 1858 chez Gide à Paris. Il correspond au *Rapport sur le Daguerriotype*, discours prononcé par Arago devant la Chambre des députés le 3 juillet 1839 et à l'Académie des sciences le 19 août 1839, augmenté et mis en forme par Arago lui-même. Les chapitres I, VIII, IX, XIII, XIV et XV ne figuraient pas dans le rapport original.

Photographie de couverture : Louis Jacques Mandé Daguerre, *Vue du boulevard du Temple*, 1838. Daguerriotype. Munich, Bayerisches Nationalmuseum.

© Éditions Allia, Paris, 2018.

une exactitude, avec une finesse incroyables. En vérité, il n'y aurait pas d'exagération à dire que l'inventeur a découvert les moyens de fixer les images si sa méthode conservait les couleurs; mais il faut s'empresse de le dire pour détromper une partie du public, il n'y a dans les tableaux, dans les copies de M. Daguerre, comme dans un dessin au crayon noir, comme dans une gravure au burin, ou mieux encore (l'assimilation sera plus exacte) comme dans une gravure à la manière noire ou à l'aqua-tinta, que du noir, du blanc et du gris, que de la lumière, de l'obscurité et des demi-teintes. En un mot, dans la chambre noire de M. Daguerre, la lumière reproduit elle-même les formes et les proportions des objets extérieurs avec une précision presque mathématique; les rapports photométriques des diverses parties blanches, noires, grises, sont exactement conservés; mais des demi-teintes représentent le rouge, le jaune, le vert, etc., car la méthode crée des dessins et non des tableaux en couleur.

“Les principaux produits de ses nouveaux procédés, que M. Daguerre a mis sous les yeux de trois membres de l'Académie, MM. de Humboldt, Biot et Arago, sont une vue de la grande galerie qui joint le Louvre



aux Tuileries, une vue de la Cité et des tours de Notre-Dame, des vues de la Seine et de plusieurs de ses ponts, des vues de quelques-unes des barrières de la capitale. Tous ces tableaux supportent l'examen à la loupe sans rien perdre de leur pureté, du moins pour les objets qui étaient immobiles pendant que leurs images s'engendraient.

“Le temps nécessaire à l'exécution d'une vue, quand on veut arriver à de grandes vigneurs de ton, varie avec l'intensité de la lumière, et, dès lors, avec l'heure du jour et avec la saison. En été et en plein midi, huit dix minutes suffisent. Dans d'autres climats, en Égypte, par exemple, on pourrait probablement se borner à deux ou trois minutes.

“Le procédé de M. Daguerre n’a pas seulement exigé la découverte d’une substance plus sensible à l’action de la lumière que toutes celles dont les physiciens et les chimistes se sont déjà occupés ; il a fallu trouver encore le moyen de lui enlever à volonté cette propriété ; c’est ce que M. Daguerre a fait : ses dessins, quand il les a terminés, peuvent être exposés en plein soleil sans en recevoir aucune altération.

“L’extrême sensibilité de la préparation dont M. Daguerre fait usage ne constitue pas le seul caractère par lequel sa découverte diffère des essais imparfaits auxquels on s’était jadis livré pour dessiner des silhouettes sur une couche de chlorure d’argent. Ce sel est blanc, la lumière le noircit ; la partie blanche des images passe donc au noir, tandis que les portions noires, au contraire, restent blanches. Sur les écrans de M. Daguerre, le dessin et l’objet sont tout pareils : le blanc correspond au blanc, les demi-teintes aux demi-teintes, le noir au noir.

“Il est facile de comprendre tout ce que l’invention de M. Daguerre offrira de ressources aux voyageurs, tout ce qu’en pourront tirer aujourd’hui surtout les sociétés savantes et les simples particuliers qui s’occupent avec tant de zèle de la représentation graphique des monuments d’architecture répandus dans

les diverses parties du royaume. La facilité et l’exactitude qui résulteront des nouveaux procédés, loin de nuire à la classe si intéressante des dessinateurs, leur procureront un surcroît d’occupation ; ils travailleront certainement moins en plein air, mais beaucoup plus dans leurs ateliers.

“Le nouveau réactif semble aussi devoir fournir aux physiciens et aux astronomes des moyens d’investigation très précieux. À la demande des académiciens déjà cités, M. Daguerre a jeté l’image de la Lune, formée au foyer d’une médiocre lentille, sur un de ses écrans, et elle y a laissé une empreinte blanche évidente. En faisant jadis une semblable expérience avec le chlorure d’argent, une commission de l’Académie, composée de MM. Laplace, Malus et Arago, n’obtint aucun effet appréciable. Peut-être l’exposition à la lumière ne fut-elle pas assez prolongée. En tout cas, M. Daguerre aura été le premier à produire une modification chimique sensible à l’aide des rayons lumineux de notre satellite.

“L’invention de M. Daguerre est le fruit d’un travail assidu de plusieurs années, pendant lesquelles il a eu pour collaborateur son ami, feu M. Niépce, de Chalon-sur-Saône. En cherchant comment il pourrait être dédommagé

de ses peines et de ses dépenses, ce peintre distingué n'a pas tardé à reconnaître qu'un brevet d'invention ne le conduirait pas au but : une fois dévoilés, ses procédés seraient à la disposition de tout le monde. Il semble donc indispensable que le gouvernement dédommage directement M. Daguerre, et que la France ensuite dote noblement le monde entier d'une découverte qui peut tant contribuer aux progrès des arts et des sciences. J'adresserai, à ce sujet, une demande au ministère ou aux chambres dès que M. Daguerre, qui a proposé de m'initier à tous les détails de sa méthode, m'aura prouvé qu'aux admirables propriétés dont les résultats obtenus sont une manifestation si éclatante, cette méthode joint, comme l'annonce l'inventeur, le mérite d'être économique, d'être facile, de pouvoir être employée en tout lieu par les voyageurs."

Conformément à l'engagement que j'avais pris devant l'Académie des sciences, je ne tardai pas à m'entendre avec le ministre de l'Intérieur pour qu'un projet de loi fût préparé aux chambres de manière à faire jouir le public de la découverte du procédé servant à fixer les images de la chambre obscure. Ce projet de loi était ainsi conçu :

"Art. 1. La convention provisoire conclue le 14 juin 1839 entre le ministre de l'Intérieur, agissant pour le compte de l'État, et MM. Daguerre et Niépce fils, est approuvée.

"Art. 2. Il est accordé à M. Daguerre une pension annuelle et viagère de 6 000 fr.; à M. Niépce fils une pension annuelle et viagère de 4 000 fr.

"Art. 3. Ces pensions seront inscrites au livre des pensions civiles du Trésor public, avec jouissance à partir de la promulgation de la présente loi; elles ne seront pas sujettes aux lois prohibitives du cumul; elles seront réversibles par moitié sur les veuves de MM. Daguerre et Niépce."

Je présentai à la Chambre des députés le 3 juillet 1839 au nom de la commission¹ chargée d'examiner ce projet de loi, un rapport approbatif. Je m'exprimai dans les termes suivants :

"L'intérêt qu'on a manifesté, dans cette enceinte et ailleurs, pour les travaux dont M. Daguerre a mis dernièrement les produits sous les yeux du public, a été vif, éclatant,

1. Cette commission était composée de MM. Arago, Étienne, Carl, Vatout, de Beaumont, Tournouër, François Delessert, Combarel de Leyval, Vitet

unanime. Aussi la Chambre, suivant toute probabilité, n'attend-elle de sa commission qu'une approbation pure et simple du projet de loi que M. le ministre de l'Intérieur a présenté. Cependant, après y avoir réfléchi mûrement, il nous a semblé que la mission dont vous nous aviez investis nous imposait d'autres devoirs. Nous avons cru que, tout en applaudissant à l'heureuse idée d'instituer des récompenses nationales en faveur d'inventeurs dont la législation ordinaire des brevets n'aurait pas garanti les intérêts, il fallait, dès les premiers pas dans cette nouvelle voie, montrer avec quelle réserve, avec quel scrupule la Chambre procéderait. Soumettre à un examen minutieux et sévère l'œuvre de génie sur laquelle nous devons aujourd'hui statuer, ce sera décourager les médiocrités ambitieuses qui, elles aussi, aspireraient à jeter dans cette enceinte leurs productions vulgaires et sans avenir; ce sera prouver que vous entendez placer dans une région très élevée les récompenses qui pourront vous être demandées au nom de la gloire nationale; que vous ne consentirez jamais à les en faire descendre, à ternir leur éclat en les prodiguant.

“Ce peu de mots fera comprendre à la Chambre comment nous avons été conduits à examiner :

“Si le procédé de M. Daguerre est incontestablement une invention ;

“Si cette invention rendra à l'archéologie et aux beaux-arts des services de quelque valeur ;

“Si elle pourra devenir usuelle ;

“Enfin si l'on doit espérer que les sciences en tireront parti.”

Je reproduis plus loin dans cette Notice, avec quelques développements, les explications techniques dans lesquelles je suis entré dans mon rapport, que je terminais en ces termes :

“Nous venons d'essayer de faire ressortir tout ce que la découverte de M. Daguerre offre d'intérêt, sous le quadruple rapport de la nouveauté, de l'utilité artistique, de la rapidité d'exécution et des ressources précieuses que la science lui empruntera. Nous nous sommes efforcés de vous faire partager nos convictions, parce qu'elles sont vives et sincères, parce que nous avons tout examiné, tout étudié avec le scrupule religieux qui nous était imposé par vos suffrages; parce que s'il eût été possible de méconnaître l'importance du daguerréotype et la place qu'il occupera dans l'estime des hommes, tous nos doutes auraient cessé en voyant l'empressement que les nations étrangères mettaient à se servir d'une date erronée, d'un fait douteux, du plus léger prétexte, pour soulever des questions